L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 18 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

CENT baleines costaudes pour faire du linge de coton pour dames. Je l'emploie toute l'année, mais plus spécialement à Lenten, 171 rue Royale. 17fév

A LOUER.

COIN Bacon et St-Philippe, une grocerie avec appartements au-dessus, etc. S'adresser Philip Roth, Jr, 273 St-Philippe. 16 fév—1f

A VENDRE.

A vendre,

Le lait du marché Keller, pour lui en ôter toute de l'ordonnance de la ville à partir du 24 de ce mois, et le vendre à Lenten, 171 rue Royale. Un comptant, la balance en (11) onze billets de trente jours.

Les soumissions en propositions seront reçues jusque au 20 de ce mois, et devront être laissées au bureau de J. H. Keller, coin des rues Bienville et Jackson. 15 fév—5f

A VENDRE, très bon marché, du son de blé frais au Moulin à Ris de Lenzi, 71 et 73 rue Dauphine. 14 fév—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la 6e District pour la paroisse d'Orléans—No 29'3. Division D. Scott vs Wolf et vs ses créanciers — Le vente de Cour—Que la vente ci-dessus soit et est prononcée et donne exécutoire, et il est ordonné que le bilan fait par le susdit ne soit accepté par la Cour à la présente, ses créanciers, et il est ordonné que des réunies des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant moi (le Shériff), dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 17me jour de février 1890, à heure de 10 heures de la matinée, à laquelle heure et lieu ils auront à faire un choix définitif d'un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront être légalement soumises à cette assemblée, et dans laquelle procédures il sera loisible aux personnes ou les créanciers ou de prendre part et donner leur vote s'ils jugent à propos.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Jugement rendu le 3 février 1890.

Jugement signé le 7 février 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fait le cachet de la Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce huitième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

TH. BUISSON,
Député Greffier.

16 fév—2f on 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve F. E. Ducongé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 28,767—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Ricks, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,320—Division A. Attendu que la testateur B. Levy a prononcé une position à la Cour à l'effet d'obtenir de lettres d'administration de la succession de feu Leon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de Michael Kain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,306—Division D—Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une position à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Michael Kain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite position.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de Thomas J. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,255—Division D—Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite position.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de Thomas J. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,255—Division D—Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite position.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8fév—8 13 18

Succession de Mme A. M. Mirchoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,956—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dr W. E. Bricker et F. W. Hirchoff, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS.

Thomas H. Brady vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,018—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas H. Fallon, comme syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

16 fév—16 21 23

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,320—Division A—Attendu que le testateur B. Levy a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Leon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite position.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de William Henry Rebsdorfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 29 234—Division B. Attendu que Mme Veuve Thomas H. Groves a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Henry Schroeder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 fév—9 13 18

Succession de Michael Kain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,306—Division D—Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une position à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Kain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite position.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Thomas J. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,255—Division D—Attendu que John S. Vinet, administrateur public, a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite position.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8fév—8 13 18

Succession de Mme A. M. Mirchoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,956—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dr W. E. Bricker et F. W. Hirchoff, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 fév—7 12 16

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de la Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes payées durant l'année finissant le 31 décembre 1889, moyennant les primes non-acquises de l'année précédente :

Primes d'ouverture	$167,066 13	
Primes de revisions	2,185 68	
		$169,249 81
A déduire :		
Primes non acquises pour 1889	$36,689 52	
Primes non-acquises et commissions	19,807 60	
Réassurances	5,435 47	$61,978 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter :		
Intérêt, loyer et sauvetage		$17,936 83
		$125,914 05
Revenu net		
A déduire :		
Pertes d'incendie de 1889	$49,569 48	
Pertes de révisions de 1889	354 05	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Assurance des vertiers Rockwell et Salvage Corps, dépenses générales et commissions	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire :		
Pertes ajustées mais non réclamées	$9,396 26	
Rendues brute pour 1889		$43,917 78
Mêmes		
Pertes encourues et 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37
ACTIF.		
Argent dans les banques		$12,968 48
Primes en cours de collection		21,443 34
Bons de la ville de la Nile-Orléans, banques à primes, consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, en St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery		151,225 40
Mobilier, Orleans Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company		32,500 00
Balles hypothécaires, titre hypothèque sur propriété foncières valant le double du montant prêté		33,388 11
Prêts sur demande garantie par titres valables		44,239 42
Intérêt couru sur primes		3,854 77
Propriété foncière et meubles de bureau		70,997 66
Billets à recevoir		84 50
Débiteurs divers		1,826 82
		$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts		1,306 89
Actif total		$371,779 91
Actif comme ci-dessus		$371,779 91
PASSIF.		
Dividendes non réclamés	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus et vue des porteurs de police		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. KINCKE, Secrétaire.

Fait et signé comme contenu pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

(Signé) H. B. TRIST, [Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Aldana	R. Lavaud
A. J. Bonet	P. Pesta
C. T. Dupuis	G. Pinet
H. Gully	Ad. Schreiber
S. Gumbel	C. B. Schmidt
J. W. Mauhs	J. Tuyes.

17mar—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1889 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$4,599 35
Sur les risques de rivière	22,586 57
Sur les risques de mer	12,249 19
	$460,535 11
A ajouter :	
Primes non acquises de 1888	102,433 94
Total des primes	$562,969 05
A ajouter :	
Intérêts et profits et pertes	28,906 49
Revenu total	$591,875 54
A déduire : Pertes payées :	
Sur risques d'incendie	$190,110 41
Sur risques de rivières	16,823 63
Sur risques maritimes	10,599 91
Total pertes payées	$217,593 95
Primes rachetées,	
et cancellations	47,796 30
Commissions	65,503 08
Réassurances	46,899 44
Taxes de l'Etat	7,323 59
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patterville de Compagnie, Cash-Book, loyer, impressions, etc	27,965 56
Total des déboursés	$602,083 02
Surplus	$189,792 52
Réservé pour risques non expirés	$114,588 82
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Profits net	41,704 20
	$189,792 52

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir :

En banques	$ 622 81
Au bureau	3,923 65-102,586 46
$119,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Cross mail	130,960 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les bonnes dites	149,669 80
$26,000 consolidés bons des Etats-Unis à deux pour cents	31,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	22,200 00
Prêts sur demande garantis par des titres collatéraux	8,506 65
Une action du capital du N. O. Board of Trade	75 00
Une action du capital de La Sabine Exchange	175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Une action du New Opera House Co	250 00
Un bon de 1886 Bernard Steam Fire Company	50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters	156 66
Primes en cours de perception	49,818 58
Meubles, appointaire, coffre-fort, etc	2,000 00
	$504,376 52

PASSIF.

Capital actions	$300,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Dividendes anciens payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 82
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McHENRY, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions que le présent état est exigeant et exact de l'actif de la compagnie, que l'a posé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) F. H. MENGE,
FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS HEYMANN & ARACHER,
F. G. ERNST.

Le Conseil d'Administration du Comité de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires ou aux détenteurs de certificats d'intérêt régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McHENRY,
Secrétaire

Nile-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company et New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. BORDENAVE, Vice Président
JOSEPH A. MINERE, Secrétaire.

Assurés contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

JEAS. T. DUQUESNEL, EDWD. J. SURGET.
PIERRE FOUCHE, E. GAILLY,
D. FAZIO, A. BORDENAVE,
GUS. S. SCHMIDT, W. G. VERGER,
JULES TUYES, E. LA BOUCHERIE,
GUS. PINET, J. W. KINCKE.

16 fév—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'éducation de l'Etat, adoptée le 8 de septembre 1879.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et en vue par la présente de l'acte inclus de l'Etat, adoptée le 8 de septembre 1879.

Les grands et uniques extraordinaires tirages mensuels (Juin et Décembre) et les grandes disques à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous sous le public, à l'académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes, et donnons l'assurance que les mêmes avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

P. G. T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 MARS 1890.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, sont	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000
	PRIX TERMINAUX.	
999 Lots de	$100, sont	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,900

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné, en écrivant en lettre distincte et la Signature Réelle. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en en voyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou échange de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées comme suit :

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

N'OUBLIEZ PAS QUE CETTE COMPAGNIE EST GARANTIE PAR NOTRE BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les chèques circulent dans tous les pays, qui reconnaît par les tribunaux les plus élevés. Prenez donc note des conseils ci-dessus et ne vous laissez pas tromper par des imitations qui ne valent pas le papier sur lequel elles sont imprimées.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.

Signé : THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 jan—2f 3 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement remunératif.

Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison.

Vente de la propriété améliorée de trois maisons formant l'encoignure de N. W. des rues St-Charles et Jackson; maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas Ballejo comme grocerie de première classe et commerce résidentiel.

Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philippe et A. V. Philippe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 29,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans la première district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues de Chartres, Marais, Dryades et Miséricorde, désigné par le No dix sur un plan dressé par Bernard Soniat, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire public en cette ville, comme plan No 33 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente pieds de façade, avenue de la dite rue de Chartres sur cent vingt-sept pieds de profondeur et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et bornant : au nord-est en la ligne qui le divise du terrain numéro quatre ; quatre-vingt-cinq pieds onze pouces sur la limite inférieure ;

—AU SUD-OUEST :—

Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux sur un plan vingt dressé par Bernard Soniat, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire public en cette ville, comme plan No 33 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente pieds de façade, avenue de la rue Frederick, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et de cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné : au nord-est par le dit lot No vingt-quatre ; au sud-ouest par le dit lot No vingt-un, et en arrière par le dit lot No dix-neuf, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintiff d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1888, enregistré dans le livre du bureau de transfert, livre 128, folio 543.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 jan—28—m

15 fév—15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix comme résidence No 29, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.

Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,138—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-sept, et borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Miséricorde, désigné par le No dix, sur un plan dressé par J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente pieds de façade, avenue de la rue Thalie sur cent vingt-sept pieds de profondeur et de cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Et le dit lot No dix-huit, sur un plan dressé par le dit J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente pieds de façade, avenue de la rue Thalie sur cent vingt-sept pieds de profondeur et de cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné : au nord-est par le dit lot No dix-neuf ; au sud-ouest par le dit lot No dix-sept, et en arrière par le dit lot No vingt-quatre.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintiff d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1888, enregistré dans le livre du bureau de transfert, livre 128, folio 543.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.

31 jan—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

Etat de la Louisiane vs Samuel S. Cosnig et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,570.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Six neuf certaine lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades et Miséricorde, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, chacun, une façade semblable, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la succession de Lionel C. Barrere, en vertu de Jules C. Eustis, notaire, le 12 avril 1880. Titres enregistrés au bureau des transferts livre 123, page 161.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

GAB. VILLERÉ,
Shériff Criminel.

31 jan—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8.

PAR LE CONSTABLE.

Eugene Dupre vs Wm Schreiber.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans. No 17,378—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. Rightor, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 24 février 1890, à midi, sur les lieux à l'encoignure de Tonti et Magazine, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu d'un café situé à l'encoignure des rues de Tonti et Magazine, consistant en un comptoir, étagères, miroirs, liqueurs, verres, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété du défendeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FARRELL CELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 fév—12 18 24

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs Benito Aguglia et Jas. F. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé et étant dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St-Adrien (maintenant Liberté) et St-George, désigné comme lot No dix huit sur un plan par Ferguson architecte, daté le 7 janvier 1856 et déposé au bureau de F. G. Ernst, notaire comme plan No 34 ; le dit lot formé le coin des rues Première et Liberté a mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent pieds à la rue Liberté de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges y appartenant.

Et ici même l'et de terre que la défenderesse a acquis par achat de John Albert Fitzpatrick d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 11 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Criminel.

31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

Etat de la Louisiane vs Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,570.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

—AU SUD-EST :—

Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux sur un plan vingt dressé par Bernard Soniat, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente pieds de façade, avenue de la rue Frederick, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et de cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Et le dit lot No dix-neuf, sur un plan dressé par le dit J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33 ; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente pieds de façade, avenue de la rue Frederick, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur et de cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné : au nord-est par le dit lot No vingt-quatre ; au sud-ouest par le dit lot No vingt-un, et en arrière par le dit lot No dix-huit, quatorze, treize, donne, huit et sept, dans l'îlet numéro dix-sept, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintiff d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1888, enregistré dans le livre du bureau de transfert, livre 128, folio 543.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan and Building Company vs Jean Fournerr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 28,437—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Ricks, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,320—Division A—Attendu que le testateur B. Levy a présenté une position à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Leon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite requête.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 fév—14 19 23

Succession de Wm. Schreiber.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans. No 17,378—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. Rightor, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 24 février 1890, à midi, sur les lieux à l'encoignure de Tonti et Magazine, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu d'un café situé à l'encoignure des rues de Tonti et Magazine, consistant en un comptoir, étagères, miroirs, liqueurs, verres, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété du défendeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FARRELL CELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 fév—12 18 24

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs Benito Aguglia et Jas. F. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et avantages lui appartenant ou appendant au dépendant, le quelque sorte, situé dans la Troisième District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encan